

C 2021/3 – Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023

Note d'information n° 1 – avril 2021

Sources et destinations des contributions volontaires inscrites au Programme de travail et budget 2022-2023

1. La présente note contient des informations complémentaires sur les sources et les destinations des contributions financières volontaires présentées dans le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023.

Le budget intégré

2. La FAO travaille avec un budget intégré regroupant les divers fonds à disposition – provenant des contributions ordinaires versées par les Membres et des contributions volontaires des Membres et d'autres partenaires fournisseurs de ressources –, qui constituent un ensemble de moyens disponibles pour l'exécution du Programme de travail qui a été établi¹. Cette méthode budgétaire a été adoptée à la demande des Membres à la suite de l'Évaluation externe indépendante et du Plan d'action immédiate qui en est issu² et elle est considérée comme une bonne pratique dans d'autres organisations du système.

3. Les principes du budget intégré veulent que les contributions volontaires ne soient acceptées que si elles sont parfaitement en phase avec le Cadre stratégique de l'Organisation et qu'elles contribuent aux résultantes qui y sont définies³. Conformément à la politique de recouvrement des dépenses de l'Organisation, les coûts de tous les projets financés sur des contributions volontaires – y compris les coûts indirects – sont entièrement couverts par ces contributions volontaires et ne sauraient être subventionnés par les contributions ordinaires. Une augmentation des contributions volontaires permet donc à la FAO d'obtenir davantage de résultats ou des résultats ayant plus d'impact en regard de son Cadre stratégique, y compris dans les cas où ces contributions ont des objectifs géographiquement circonscrits ou sont spécifiquement destinées à certaines activités en particulier.

4. Les fonds provenant de contributions volontaires sans pré-affectation particulière ou avec une pré-affectation particulière seulement partielle et mineure présentent en outre un avantage non négligeable puisqu'ils permettent à la FAO et à ses Membres de faire en sorte que des financements soient alloués à un domaine où ils produisent de grands bénéfices avec des priorités particulières. Les ressources financières ayant une pré-affectation particulière partielle se prêtent à une action dynamique et à une adaptation rapide à des circonstances ou priorités susceptibles d'évoluer, ce qui est particulièrement important dans un contexte de plus en plus changeant. Il est donc important que les Membres et les autres partenaires fournisseurs de ressources envisagent d'accroître la part de leurs contributions sans destination particulière ou destinées à être seulement partiellement affectées à un domaine particulier, de sorte qu'on puisse obtenir un impact plus important avec les mêmes ressources. La FAO dispose actuellement de quatre mécanismes spécialisés de gestion de ressources financières communes qui lui permettent de faciliter et rationaliser l'emploi des fonds sans affectation particulière ou avec une affectation partielle⁴, et elle est prête à envisager, s'il y a lieu, d'autres modalités de contribution que les bailleurs de fonds pourraient trouver plus faciles à utiliser ou plus intéressantes.

Dépenses extrabudgétaires prévues

5. Les ressources extrabudgétaires inscrites au Programme de travail et budget 2022-2023 correspondent aux estimations préliminaires des dépenses financées par des contributions volontaires

¹ Voir par exemple le Cadre stratégique 2022-2031 (C 2021/7), paragraphes 94-105, et le PMT 2022-2025/PTB 2022-2023 (C 2021/3), paragraphes 73-78 et 149 et annexes 2 et 5.

² Voir les Textes fondamentaux, Volume II, partie F, résolution de la Conférence n° 10/2009, paragraphe 1, alinéa b.ii.

³ Voir le paragraphe 6.7 du Règlement financier.

⁴ C 2021/7, paragraphe 97.

sur l'exercice 2022-2023; elles représentent 69 pour cent (soit 2,250 milliards d'USD) de l'ensemble des ressources nécessaires totales (*tableau 1*, colonne A). Ces estimations sont établies en tenant compte des projets opérationnels dont l'exécution se poursuivra pendant le prochain exercice biennal, des propositions de projets en cours d'élaboration et susceptibles d'être approuvées, des projets potentiels correspondant à des idées de projet et à des contacts positifs avec les partenaires et d'une analyse des tendances relatives à la mobilisation de ressources. Étant donné que les estimations portent pour une large part sur des projets déjà approuvés, les ressources qui devraient être mobilisées pour 2022-2023 n'auront qu'une incidence partielle sur le montant final. Globalement, on prévoit que le degré d'exécution des projets restera sensiblement proche de celui de 2020, en tablant sur le montant, très élevé, des contributions volontaires de la période 2017-2020.

6. Les financements versés au titre du climat et de l'environnement au moyen de fonds verticaux – Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et Fonds vert pour le climat (FVC) – occupent une part croissante des ressources extrabudgétaires (*tableau 1*, colonne B); ils représentent environ 13 pour cent du total. Le FEM est un mécanisme financier visant la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets de celui-ci, la lutte contre la désertification et le bannissement des substances chimiques à usage agricole dangereuses; le FVC est le principal mécanisme financier de l'Accord de Paris et a pour objet d'aider les Membres à relever les défis du changement climatique. Les partenariats avec le FVC et le FEM sont pleinement en phase avec les priorités définies dans le Cadre stratégique.

7. Plus de la moitié des ressources extrabudgétaires globales prévues sont en lien avec les interventions d'urgence et d'aide à la résilience et visent à renforcer la résilience des moyens de subsistance face à un nombre croissant de menaces et de crises (*tableau 1*, colonne C). Les dépenses prévues en 2022-2023 comprennent les mécanismes de financement, comme le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF), ainsi que les contributions bilatérales; les chiffres sont des estimations faites d'après les tendances.

8. Les autres projets de développement (*tableau 1*, colonne D), qui représentent un quart du total environ, comprennent les dépenses au titre des projets de développement, qui sont financées principalement par des partenaires fournisseurs de ressources bilatéraux, y compris l'Union européenne. On range également dans cette rubrique les fonds fiduciaires unilatéraux (FFU), auxquels on a recours – et de plus en plus, ces dernières années – pour des projets financés par un pays et mis en œuvre dans ce même pays. Compte tenu de prévisions indiquant un recul de la mobilisation de ressources dans cette rubrique par suite de la pandémie de covid-19, notamment chez les partenaires fournisseurs de ressources bilatéraux, l'action de l'Organisation dans ces domaines devrait se réduire légèrement en 2022-2023 selon les estimations.

9. La catégorie «autres contributions volontaires» (*tableau 1*, colonne E) comprend les contributions versées par la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales au titre du Programme de coopération avec le Centre d'investissement de la FAO. Une petite part, essentiellement au titre des objectifs fonctionnels, concerne les ressources provenant de l'ONU et d'autres partenaires fournisseurs de ressources et destinées directement au programme de travail ou à des activités menées hors du cadre des projets, comme le Fonds fiduciaire pour l'évaluation, ainsi que les ressources versées par des gouvernements hôtes pour les bureaux de la FAO sis dans leurs pays.

10. Les prévisions sont établies sur la base de faits et d'activités à venir et sont donc incertaines par définition, mais elles le sont encore davantage dans les circonstances présentes du fait de la possibilité d'évolutions rapides au plan mondial en raison de la crise de la covid-19. L'actualité sera donc suivie attentivement et les prévisions seront corrigées suivant l'évolution de la situation; en particulier, des ajustements seront apportés au projet de PTB pour 2022-2023, qui sera présenté au Comité du Programme, au Comité financier et au Conseil en novembre et décembre 2021. Il est important de noter qu'un éventuel défaut de versement de ressources prévues a certes un impact négatif sur l'action de l'Organisation globalement, mais qu'il n'entraîne pas de déficit; en effet, les fonds provenant de contributions volontaires ne sont pas engagés tant que celles-ci n'ont pas été versées.

Tableau 1

Sources des fonds extrabudgétaires:	A	B	C	D	E
Chapitres du budget	Ressources extrabudgétaires	Fonds verticaux	Situations d'urgence et relèvement	Autres projets de développement	Autres contributions volontaires
1.1: Innovation verte	87 225	50,3 %		48,9 %	0,7 %
1.2: Transformation bleue	68 862	50,3 %		48,9 %	0,7 %
1.3: Une seule santé	99 789	16,0 %	42,1 %	41,4 %	0,5 %
1.4: Accès équitable des petits producteurs aux ressources	174 143	8,3 %	55,1 %	36,0 %	0,5 %
1.5: Agriculture numérique	13 772	50,3 %		48,9 %	0,7 %
1: Amélioration de la production	443 791	26,1 %	31,1 %	42,2 %	0,6 %
2.1: Une alimentation saine pour tous	33 814			94,9 %	5,1 %
2.2: Nutrition pour les plus vulnérables	115 307		83,2 %	15,9 %	0,9 %
2.3: Des aliments sains pour tous	14 678	0,9 %		94,1 %	5,0 %
2.4: Réduction des pertes et du gaspillage de nourriture	15 813	10,8 %		86,5 %	2,7 %
2.5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	16 514	6,8 %		89,9 %	3,3 %
2: Amélioration de la nutrition	196 125	1,5 %	48,9 %	47,3 %	2,3 %
3.1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	138 646	35,4 %	20,2 %	43,9 %	0,5 %
3.2: Bioéconomie pour l'alimentation et l'agriculture durables	64 087	47,4 %		51,7 %	0,9 %
3.3: Biodiversité et services des écosystèmes pour l'alimentation et l'agriculture	114 770	50,3 %		48,9 %	0,7 %
3: Amélioration de l'environnement	317 502	43,2 %	8,8 %	47,3 %	0,7 %
4.1: Égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes	8 118	18,8 %		80,3 %	0,9 %
4.2: Transformation rurale inclusive	27 833	17,9 %		80,0 %	2,1 %
4.3: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	15 248	4,7 %		91,2 %	4,1 %
4.4: Situations d'urgence agricole et alimentaire	768 003		100,0 %		
4.5: Systèmes agroalimentaires résilients	351 222	6,1 %	59,8 %	34,0 %	0,1 %
4.6: Initiative Main dans la main	8 000				100,0 %
4.7: Renforcement des investissements	58 126	1,6 %		4,1 %	94,3 %
4: Amélioration des conditions de vie	1 236 550	2,4 %	79,1 %	13,3 %	5,2 %
6: Qualité technique, statistique, questions transversales et accélérateurs	20 427			94,1 %	5,9 %
8: Diffusion	6 064				100,0 %
10: Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	10 512				100,0 %
11: Administration efficiente et efficace	19 153				100,0 %
Total	2 250 125	13 %	55 %	27 %	5 %